

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 février 2025**

*Corrige le précédente suite à une erreur matérielle sur le nom d'un membre déjà élu*

L'an deux mille vingt-cinq le 20 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, en la Mairie Principale du Pré, sous la présidence de Alexandra BUTEL, Maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de voix pour :  
Nombre de voix contre : } Selon détail ci-dessous  
Nombre d'abstentions :

**Présents:** Alexandra BUTEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Valentin LESBROS, Alain MICHEL, Clément MONNOT, Stéphane PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Jérémy SARRAZIN, Killian VALLON

**Excusés/Absents :** Guy PATRAS, Cécile LAPEYRE

**Pouvoirs :** Guy PATRAS a donné pouvoir à JL. SERRES

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SERRES

**Objet : Désignation de représentants des élus au sein du Conseil  
d'Administration de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation**

**Vu** la délibération n°2017-049 du 16 mai 2017 portant création de la Société Publique Locale BUECH DEVOLUY Exploitation,  
**Vu** les statuts de la SPL BUECH DEVOLUY EXPLOITATION prévoyant que la commune est représentée au sein du conseil d'administration par 5 conseillers,

**Conformément** aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des membres du conseil municipal chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de ladite SPL.

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,  
**Considérant** les élections partielles du 26/01/2025 et du 02/02/2025,  
**Considérant** qu'il convient d'élire les deux membres manquants,

Sont proposés :  
- Anne-Cécile BRUN  
- Guy PATRAS

Le vote se déroule à bulletin secret.

- Nombre de bulletins dans l'urne : 14  
- Anne-Cécile BRUN : 13 voix

- Guy PATRAS : 13 voix
- bulletin nul : 1

**Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue :**

- **DÉSIGNE** : Anne-Cécile BRUN et Guy PATRAS pour représenter, avec les élus déjà en poste, la commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de la SPL BUËCH DEVOLUY EXPLOITATION,
- **PREND ACTE** de la liste des représentants de la commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de la SPL BUËCH DEVOLUY EXPLOITATION comme suit :
  - A. BUTEL
  - J.L. SERRES
  - S. PATRAS
  - AC. BRUN
  - G. PATRAS

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou publication, en application de l'article R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative.*

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 10-03-2025  
Publié le : 10-03-2025  
Affiché le : 10-03-2025

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Alexandra BUTEL

